

**Délibération du Conseil Municipal de la Commune de Beaulieu****République Française****Département de la Haute-Loire**

Séance du 12/04/2023. Nbre de Conseillers en exercice : 15. Présents : 11 Votants : 14;  
Exclus : 0.

Date de la convocation : 06/04/2023 Date d'affichage : 08/04/2023

L'an deux mille vingt trois, le douze avril 2023, à 20 h, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mr COLOMB Yves, Maire.

**Etaient présents** : Y COLOMB – H RIGOLLIER – S CHAPON Y AUBERT-BRUN - C CIVEYRAC - N. CHARREL – S FAYOLLE — P GOUY – C MOULIN – M RIVET – Y COMUNELLO

**Ont donné pouvoir** : JJ STOECKLIN à Y COLOMB – N ANGENIEUX à S CHAPON – S TEYSSONNEYRE à N CHARREL

**Absents** : P COLMACHE

Nicolas CHARREL a été nommé secrétaire.

**1 – Approbation du Procès verbal de la séance du Conseil Municipal du 9 mars 2023**

Vu le code général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-15,

Vu le Projet de procès-verbal,

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 7 décembre 2022 a été établi par le secrétaire de séance désigné en la personne de Yvette AUBERT BRUN.

Il convient à ce titre que les membres du Conseil Municipal le valident ou demandent à le modifier.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide à l'unanimité le Procès-verbal

Fait et délibéré en mairie,  
Les jour, mois et an ci-dessus.  
Au registre sont les signatures.  
Pour extrait conforme,  
En mairie, le 12 avril 2023,

Yves COLOMB, Maire,



Nicolas CHARREL, secrétaire

